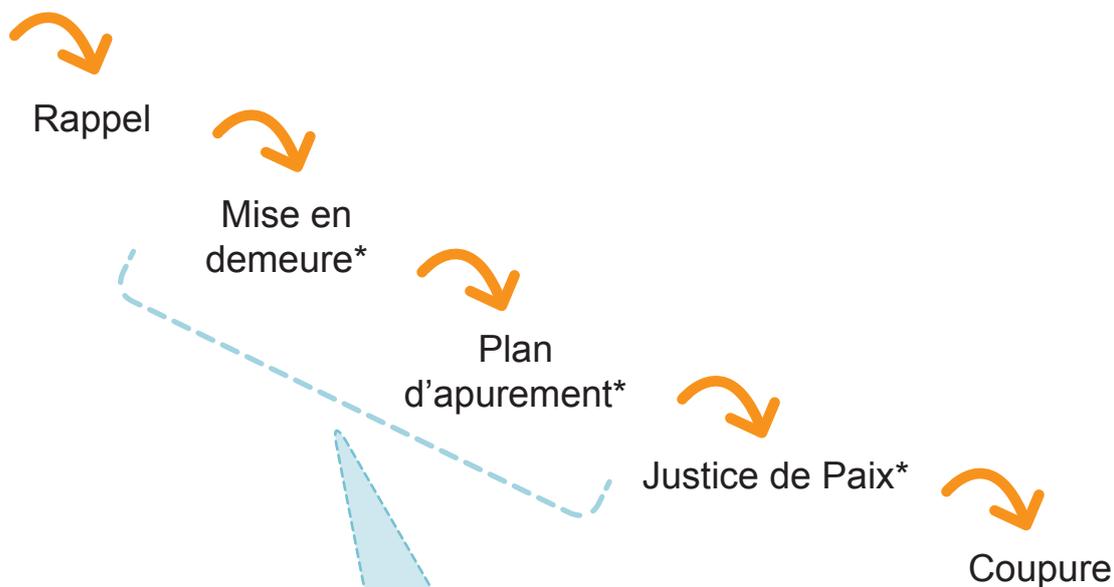




“ ETAPES DU RAPPEL À LA COUPURE ” GAZ



Possibilités de demande de statut de client protégé à introduire auprès de :

SIBELGA

Conditions:

- Bénéficiaire du Tarif social **ou**
- Être en médiation de dettes **ou**
 - Bénéficiaire du statut BIM



CPAS

Conditions:

- Conditions dépendantes du CPAS



BRUGEL

Conditions:

- Critères de revenus et de composition de ménage



Information

En cas d'obtention du statut de client protégé: suspension de la procédure
En cas d'apurement de la dette: fin de la procédure

* En principe, le fournisseur transmet les données du ménage au CPAS (sauf opposition par le ménage)